Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213503535-20260605-2026_06_05_03-DE

VILLE DE EZIN le-Coquet

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 05 JUIN 2026

NOMBRE

De Conseillers en exercice : 29

De Conseillers présents : 25

De votants : 26

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de la Commune de Vezin-le-Coquet convoqué le vingt-neuf mai, conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Paul Le Meut, Maire.

Étaient présents :

Mme AÏT ALI Aïcha - Mme AMBROISE Virginie - M. AUVÉ Samuel - M. BEAUSSIER Benoit - Mme BIDAN Florence - Mme BOUDET Christine - M. ERRAMI Noureddine - M. FEUNTEUN Gwenn - Mme FRIQUET Chantal - Mme GODIN MAILLARD Maryline - M. GREDOIRE Jordan - Mme HUTEAU Anaëlle - Mme LAHAYE Marie-France - M. LE MEUT Paul - Mme LEMESLE Catherine - M. MAROUZÉ Didier - M. MARTINE Gaëtan - Mme MIALON Mélissa - Mme O'BAVAMIAN Aurélie - M. PIGAL Sébastien - Mme QUELLEUC Martine - Mme QUÉMÉNER Aurélie - M. SCHLAGDENHAUFFEN Didier - M. THOMAS Yann - M. WACHTER Fabrice

Étaient absents :

M. BAH Abdoul - Mme BEAUSSIER Imène - Mme KULOVAC Ferzada - M. OLLIVIER Jean

Pouvoirs de vote :
Mme BEAUSSIER Imène à M. BEAUSSIER Benoit

Secrétaire :
M. SCHLAGDENHAUFFEN Didier

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213503535-20260605-2026_06_05_03-DE

VILLE DE
EZIN
le-Coquet

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 05 JUIN 2026

FINANCES - RESSOURCES HUMAINES – SECURITE – PATRIMOINE

Réf. : ASLD/VLB/26/03

OBJET 7.1 – APPROBATION D'UN REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER (RBF)
PJ : Règlement Budgétaire et Financier

EXPOSÉ

Mme Lahaye, Adjointe aux Finances, indique que suite à l'installation du nouveau conseil municipal, il est nécessaire d'approuver le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) qui sera applicable par la commune pendant toute la mandature.

Ce RBF, dont le contenu est défini par le Code Général des Collectivités Territoriales, doit notamment :

- Décrire les procédures budgétaires et comptables, les décrire en précisant notamment leurs modalités d'application au sein de la collectivité,
- Créer un référentiel commun, une culture de gestion que les services de la collectivité se sont appropriés,
- Rappeler les normes et respecter le principe de permanence des méthodes.

Le RBF qu'il vous est proposé ici d'adopter reprend les mentions évoquées ci-dessus en les adaptant au contexte de la Ville de Vezin-le-Coquet et reprend également la définition de règles de gestion mises en œuvre par la collectivité, notamment au travers de son logiciel de gestion financière.

Ce RBF est à envisager comme un document de référence et formalisant les règles existantes et déjà appliquées ou applicables par la Ville.

Lors de sa réunion du 28 avril 2026, la commission « Finances – Ressources Humaines – Patrimoine – Sécurité » a émis un avis favorable à l'adoption de ce règlement.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'adopter le Règlement Budgétaire et Financier qui sera annexé à la présente délibération,
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour la bonne exécution des présentes.

DECISION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter le Règlement Budgétaire et Financier qui sera annexé à la présente délibération,
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour la bonne exécution des présentes.

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213503535-20260605-2026_06_05_03-DE

VILLE DE
EZIN
le-Coquet

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an ci-dessus,

Le secrétaire de séance,

Didier SCHLAGDENHAUFFEN

Le Maire,

MAIRIE de VEZIN-LE-COQUET
Ille-et-Vilaine

Paul LE MEUT